



CHSCT 6 mai 2020

Avis proposés lors du CHSCT-D 21

Le SNU-IPP, syndicat membre de la FSU s'est positionné au final contre des avis que nous avons proposé et qui allaient pourtant dans le sens d'une action nationale et intersyndicale à laquelle il participe activement auprès des enseignants du primaire (voir pétition nationale [ICI](#) et les consignes syndicales unitaires SE-Unsa, Sgen-CFDT et SNUipp [Là](#)) et dans tous les médias (cf avis 1 et 3 de l'Unsa-Education).

La déception est grande car de notre côté, nous n'avons pas utilisé l'arme du vote "contre". Comment expliquer ce vote quand il s'agit de défendre nos collègues et leurs équipes alors que tant de questions sont posées à quelques jours de cette reprise annoncée et redoutée?

FO et le SNUIPP ont proposé des avis qui demandent du temps mais sans indiquer par quels moyens efficaces y parvenir. Demander la mise en place de longues démarches de prévention est un vœu pieu. Nous avons préféré présenter des avis qui permettent de donner immédiatement du temps aux équipes par des repères ou des mises en places concrètes.

Avis proposés par Unsa-Education

Avis 1: Les membres du CHSCTD demandent qu'après constat de l'impossibilité de mettre en place l'intégralité du protocole national dans chacune de ses dispositions, la décision d'ouverture aux élèves d'une école ou d'un établissement ne soit pas prononcée. De plus, si les conditions de sécurité sanitaire ne peuvent plus être respectées l'école ou l'établissement doit être fermé jusqu'à une remise en conformité.

La FSU et FO ont voté CONTRE, Unsa-Education pour (rejeté)

Avis 2 : Le CHSCT21 demande que les responsabilités de tous les acteurs soient clairement identifiées dans le processus de validation des projets de réouverture et de fermeture durant tout l'état d'urgence sanitaire.

La FSU , FO et l'Unsa-Education ont voté POUR (accepté)

Avis 3 : Le CHSCT21 demande que la distinction entre les départements classés rouges et les départements classés verts prévalant pour les collèges soit également valable pour le premier degré. Ainsi, l'ouverture des établissements du second degré et celle des écoles ne doit pouvoir se faire que si le département est classé « vert ».

La FSU et FO ont voté CONTRE, Unsa-Education pour (rejeté)

Avis 4: Le CHSCT21 demande qu'aucune ouverture ou fermeture d'école ou établissement ne soit faite sans la validation de l'équipe pédagogique.

La FSU et FO ont voté CONTRE, Unsa-Education pour (rejeté)

Avis proposés par FO

Avis 1

Le CHSCTD 21 affirme la nécessité de donner le temps nécessaire à tous les acteurs à la réflexion et à la concertation concernant la prévention des risques dans la perspective d'une réouverture des établissements scolaires, à savoir

- le temps nécessaire au recensement des différents risques prévisibles ou points de vigilance (incluant également la dimension RPS)
- le temps nécessaire à leur analyse
- le temps nécessaire à la recherche de solutions pour les éliminer
- le temps de l'adaptation de ces mesures à la particularité des situations locales

Le CHSCTD constate également que les protocoles nationaux ne permettent pas en l'état d'éviter tout risque de contamination. Ces protocoles soulèvent plus de questions qu'ils ne donnent de solutions.

Le CHSCTD constate enfin que les protocoles délaissent la dimension du traitement des RPS n'est pas pris en compte dans ces protocoles.

En conséquence, le CHSCTD 21 ne peut engager sa responsabilité et se prononce pour ne déterminer une date de réouverture des établissements scolaires que lorsque ces points de vigilance auront été tous levés.

La FSU et FO ont voté POUR et nous nous sommes abstenus. En effet, selon nous, permettre d'obtenir un temps nécessaire et des garanties doit se faire en demandant des éléments concrets et précis. Cet avis est beaucoup trop large.

(avis accepté)

Avis 2

Le CHSCTD demande l'établissement d'un état des lieux de la contamination au sein des établissements de Côte d'Or.

La FSU et FO ont voté POUR et nous nous sommes abstenus: nous n'avons pas reçu la rédaction exacte car FO l'a modifié sans nous prévenir avant le vote.

(avis accepté)

Avis 3 :

Le CHSCTD préconise le maintien du volontariat pour les personnels dans les établissements

La FSU et FO ont voté POUR et nous nous sommes abstenus.: nous n'avons pas reçu la rédaction exacte car FO l'a modifié sans nous prévenir avant le vote.

(avis accepté)

Avis proposés par FSU

Avis 1 - Réunir les CHS d'établissement

Le CHSCTD préconise fortement que les établissements du second degré réunissent en téléconférence leur commission d'hygiène et de sécurité, partout où elle est constituée en tant qu'émanation du conseil d'administration. La CHS locale représente l'outil de concertation et d'information exactement adéquat dans la crise sanitaire que les établissements traversent. Le CHSCTD rappelle en effet que :

- la CHS a pour objet de contribuer à l'amélioration de toutes les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.
- La CHS offre, en plus de la présence de l'assistant de prévention d'établissement (APE), une composition représentative de l'ensemble des usagers de l'établissement, tous concernés par la crise : parents, élèves et toutes catégories parmi les personnels.

L'Unsa Education, FSU et FO ont voté POUR

(avis accepté)

Avis 2 - Analyser le nouveau risque pandémique

L'urgence sanitaire créée par la pandémie de Covid-19 rend nécessaire une mise à jour des documents liés à la prévention des risques professionnels, dont le DUERP.

L'analyse des risques sanitaires et sociaux recensés dans le protocole sanitaire national pour la réouverture des établissements, protocole complété par la circulaire ministérielle du 4 mai 2020, doit permettre aux chefs de service et aux personnels de définir les mesures de prévention à mettre en œuvre localement.

Le CHSCTD demande à la directrice académique de s'assurer que l'analyse du risque pandémique et la mise à jour afférente du document unique d'évaluation soient en œuvre dans tous les sites concernés par la reprise d'activité.

L'Unsa Education s'est abstenu, FSU et FO a voté POUR.

Nous n'étions pas contre la mise en place de cette analyse mais ce n'était pas l'urgence du moment et cela risque d'occasionner un travail supplémentaire pour les équipes.

(avis accepté)